

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 1

Artikel: Emile Munz, l'inventeur aux trente brevets
Autor: Probst, Jean-Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emile Munz, l'inventeur aux trente brevets

A plus de 84 ans, Emile Munz effectue, dans son atelier veveysan, des transformations de cape de zibeline ou de rat musqué. Et puis, il invente comme il respire. Son imagination toujours en ébullition ne lui a pas rapporté un centime. Mais il s'en moque comme de son premier manteau de lapin. Ce qui compte avant tout, c'est le plaisir...

Emile Munz
et quelques-unes
de ses inventions

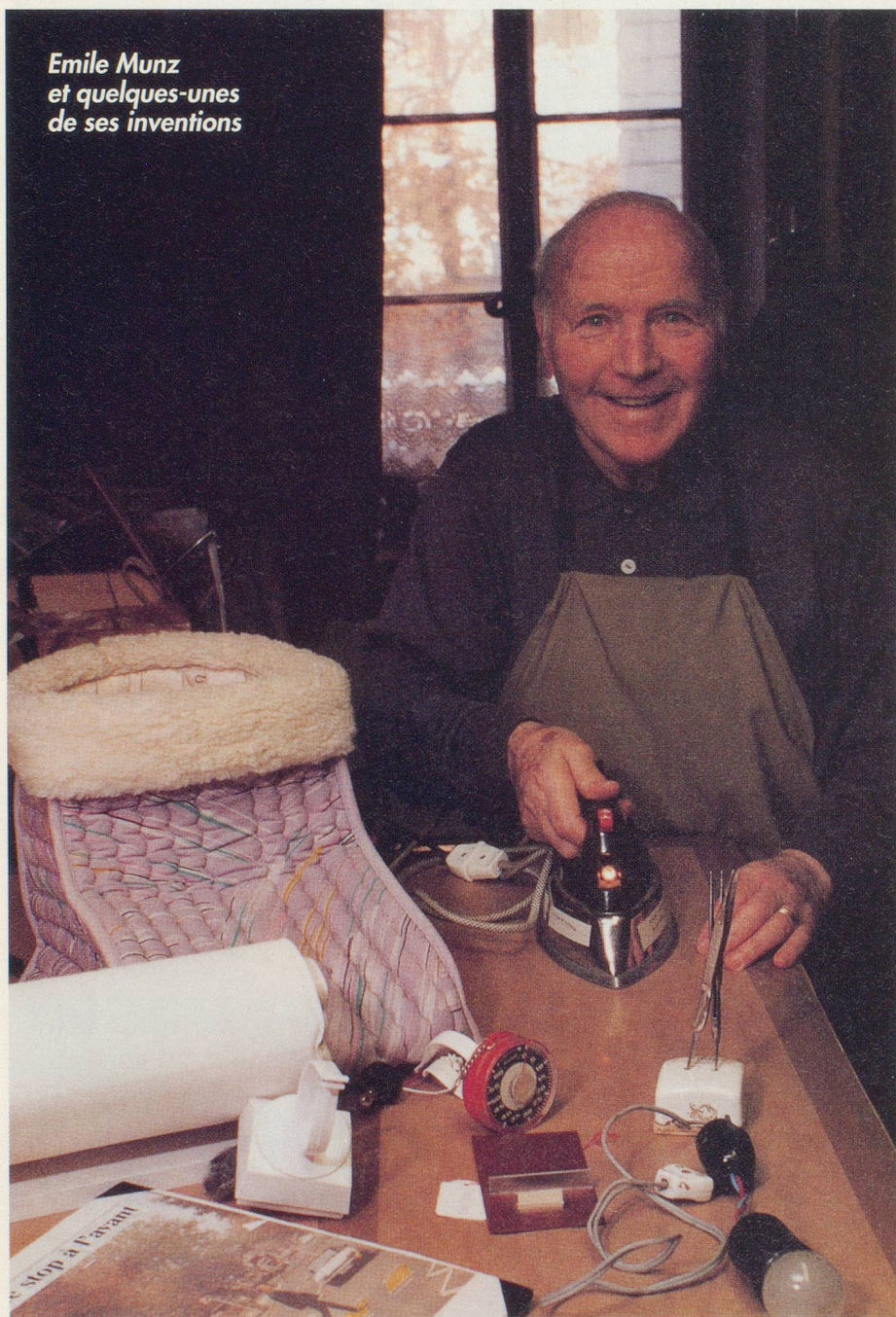


Photo Yves Debraine

L'antre de l'inventeur ressemble à un extraordinaire bric-à-brac parsemé de mannequins vêtus de fourrures, de machines infernales et d'inventions aussi curieuses qu'insolites. Dans ce capharnaüm d'un autre âge, situé au premier étage d'une maison veveysanne, Emile Munz reçoit même, parfois, les écoliers du passeport-vacances.

Le virus de l'invention a surpris Emile Munz dès la prime enfance. «Tout gosse, je fabriquais mes jouets moi-même!» Après les joujoux, cet émule du professeur Tournesol a rapidement choisi de créer des objets utiles. Comme cet ascenseur pour chat perfectionné.

«Lorsque mon chat voulait sortir, il prenait place dans un panier, que j'actionnais à l'aide d'une ficelle. Quand il voulait rentrer, il remontait dans son panier. J'avais aménagé une sonnerie, que le chat déclenchait en sautant au fond du panier. Seulement voilà, à trois heures du matin, cela réveillait tout le quartier. Le manège a duré deux ou trois jours, puis j'ai abandonné...»

Toujours à l'affût d'une idée nouvelle, l'inventeur a remplacé le système du panier par une sonnette installée à l'endroit exact où le chat avait l'habitude de gratter. «C'est lui qui établissait le contact électrique lorsqu'il désirait rentrer...»

Dans sa jeunesse Emile Munz a inventé ou amélioré quantité d'appareils plus farfelus les uns que les autres. «Mais il ne me serait jamais venu à l'idée de déposer un brevet!» Et il ajoute, soudain très pragmatique: «Heureusement, parce que je me serais ruiné...»

Idée volée

C'est pourtant parvenu à l'âge de la retraite qu'Emile Munz a véritablement été pris par la passion des inventions. «J'ai déposé une trentaine de brevets. A l'époque, cela coûtait 60 francs... Aujourd'hui, cela coûte 200 francs, alors, je me calme...»

Parmi toutes ces inventions, plus ou moins réalistes, plus ou moins utiles, il y en a quelques-unes qui ont attisé la curiosité des inventeurs concurrents. Par exemple, l'idée du dévideur de papier-ménage automatique lui a simplement été volée et réalisée en Nouvelle-Zélande par un industriel peu scrupuleux. «Le fait de déposer un brevet ne protège pas complètement. Il suffit de jouer sur les mots pour s'attribuer n'importe quelle invention...»

Il en fallait plus pour décourager Emile Munz qui a tour à tour imaginé un porte-monnaie éclairé de l'intérieur, une minuterie porte-bracelet, un fer à repasser à déclenchement automatique, un déclencheur d'aspirateur lié à la sonnerie de la porte d'entrée, une prise électrique de sécurité et un feu rouge avant pour les voitures.

«C'est tellement formidable que personne ne veut y croire ou me faire confiance, que ce soit l'Office du courant fort, la gendarmerie cantonale ou le Bureau de la prévention des accidents.»

Le côté farceur

D'où vient une telle inspiration: durant le sommeil, pendant des nuits d'insomnie? «Non, vous savez, il y a des personnes qui vont aux champignons, d'autres qui collectionnent des timbres ou des opercules de crème à café. Moi, j'invente depuis toujours.»

Plutôt que de parcourir les magasins, lorsqu'il a besoin d'un instrument spécial, Emile Munz préfère l'inventer. «J'imagine des objets utiles, mais aussi des farces, comme ce piège à souris où l'animal se coupe la gorge sur une lame de rasoir en hochant la tête...»

L'inventeur fait de la prévention active, en imaginant un casque de motocycliste pliable. Une idée géniale, mais totalement irréalisable, à cause des normes d'homologation très sévères. «Et puis, les marchands de casque vont me tomber dessus...»

S'il y a une invention qui a fasciné Emile Munz, c'est bien celle du cube multicolore de Rubick, ce casse-tête qui a déferlé dans le monde entier au cours des années quatre-vingt. «Parce que cet objet s'est vendu en grande quantité...»

Vedette de la TV

Pour avoir imaginé le réveil-matin qui ne sonne que par beau temps (très utile pour les lève-tard qui craignent la pluie), Emile Munz a été invité à la télévision française. Son invention n'a pas été commercialisée pour autant. «Vous savez, moi je n'y crois plus à ces inventions qui vont rapporter des sous...»

S'il a la notion du plaisir, le prolifique inventeur n'a pas celle de l'argent. «La seule chose que mes inventions me rapportent, c'est un peu de publicité pour mon atelier de fourreur. Elles m'ont coûté des sous chaque fois que je déposais un brevet, mais je limite les frais. Ce qui coûte cher, c'est le prototype que l'on fait fabriquer et les brevets déposés à l'étranger. Autour de moi, je n'ai vu que des inventeurs se ruiner. En quinze ans que je parcours les différents salons, je n'ai jamais vu quelqu'un vendre un brevet...»

Au bout de toutes ces années de recherches et de savants bricolages, Emile Munz a accumulé quelques lettres de félicitations de la gendarmerie vaudoise et une certaine quantité de refus. «Je vois bien que je dérange, que je pose des problèmes, que je fournis du travail supplémentaire à des fonctionnaires.»

Inventions ruineuses

Parmi les inventions les plus pratiques, il faut signaler cette cruche que l'on installe à l'intérieur d'une chancelière (chausson double pour réchauffer les pieds). Les personnes âgées seront très intéressées par cette adaptation de la chancelière électrique, dont la longueur de la prise

restreint la mobilité. Avec le système de M. Munz, on peut transporter ce réchauffe-pieds n'importe où, dans une voiture, dans une chaise roulante, etc.

«J'ai proposé ce système à des fabricants de chancelières. Ils m'ont répondu ceci: on vous en livre trois cents payables à l'avance et vous en faites ce que vous voulez... Je suis inventeur, pas commerçant!»

Pas vraiment facile de concrétiser une invention. «J'ai tellement vu d'inventeurs se ruiner... Même M. de Mestral, l'inventeur du velcro, a dû hypothéquer sa maison, il avait 400 000 francs de dettes à un certain moment. Et puis, il a vendu son brevet à Du Pont de Nemours et il est rentré dans ses sous.»

Naturellement, pour qu'une invention soit acceptée, il faut commencer par créer un prototype. Une pièce unique, qui coûte forcément très cher. «J'ai fait un seul prototype, qui m'a coûté 15 000 francs et je n'ai pas vendu un seul appareil...» On se rend bien compte qu'il ne suffit pas d'imaginer un appareil pour faire fortune. «Pour moi, l'invention reste un plaisir avant tout, l'argent n'entre pas en compte...»

Jean-Robert Probst

Vous avez une passion?

Avec cet article, nous inaugurons une nouvelle rubrique consacrée à toutes les personnes qui ont une passion. C'est peut-être votre cas? Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction. Nous viendrons effectuer un reportage chez vous, afin de présenter votre passion.

Ecrire à «Génération», rédaction, case postale 2633, 1002 Lausanne.